

Accueil

La qualité de l'accueil au Foyer logement.

La personne handicapée et la famille sont accueillies le premier jour par les divers services de l'association, en particulier par le Directeur ou le Chef de Service et le Médecin régulateur. Cette démarche est précieuse pour informer de l'organisation des soins (la présence du médecin traitant et d'un des infirmiers libéraux choisis est indispensable) et du fonctionnement de l'équipe du Foyer Logement, pour recueillir le maximum de données permettant une personnalisation de la prise en charge (heures de lever et de coucher, habitudes de vie, prises des repas, etc ...)

Une présentation de la résidence est effectuée par le Chef de service du Foyer Logement.

Les rencontres préalables à l'admission avec le Directeur, le Médecin régulateur, le Médecin traitant, les soignants, l'équipe du Foyer Logement, sont très importantes et facilitent l'adaptation de la personne handicapée.

Un contrat de séjour, auquel est annexé le règlement intérieur, sera établi avec le résident. Ce n'est pas un "document de plus" il engage les deux parties dans la durée et donne un sens à ce mode d'hébergement qui rapproche d'un mode de vie ordinaire en toute sécurité pour le soins et pour les actes essentiels de chaque jour.